



AVIS DE RECRUTEMENT

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) voudrait recruter le personnel au postes suivants:

1. Quatre (4) postes d'Ingénieurs BAC+5 : avoir un diplôme d'Ingénieur Telecom ou d'Ingénieur Statisticien;
2. Trois (3) postes d'Economistes BAC+3 minimum : Diplôme en Gestion, en Finance, en Comptabilité, en Sciences économiques, en Développement Communautaire;
3. Un (1) poste d'un Communicateur BAC+3 minimum : Diplôme en communication d'entreprise, en Droit, en Sciences Sociales et Psychologiques.

Les critères exigés sont les suivants:

- Etre de nationalité burundaise ;
- Etre titulaire du diplôme requis pour le profil auquel il postule;
- Avoir 40 ans maximum;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- N'avoir pas été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature, des Forces armées ou toute autre Administration publique ;
- Maîtriser le Français et le Kirundi (des connaissances en Anglais constituent un avantage) ;
- Maîtriser l'outil informatique (logiciels, Word, Excel,.....).

Les personnes intéressées par le présent avis de recrutement sont invitées à déposer et à faire enregistrer leurs dossiers de candidature au Secrétariat de la Direction Générale de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) sise avenue de France, n°14 à BUJUMBURA.

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- Une lettre manuscrite de demande d'emploi adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ARCT ;
- Un curriculum vitae détaillé et signé;
- Une copie du diplôme certifiée conforme à l'original ou une attestation de réussite tenant lieu du diplôme, les diplômes obtenus à l'étranger doivent avoir des équivalences;
- Un extrait du casier judiciaire valide;
- Une attestation de bonne conduite, vie et mœurs ;
- Une attestation d'identité complète ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou passeport ;
- Tout autre document prouvant les connaissances et expériences.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au05...../...07...../ 2019 à 16h00'.

Les dossiers déposés ne sont pas remis.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour passer un test de sélection.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Ir. Donatien MANIRAMPA

